

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA TOUR-EN-MAURIENNE
SÉANCE DU LUNDI 24 FÉVRIER 2020**

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le lundi 24 février 2020 dans la salle des Échos d'Hermillon, sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres Présents : DURBET Yves, BOCHET Danielle, BOCHET Hervé, FALQUET Philippe, ANDRE François, BENEDETTO Sophie, DARBEL Marie-Claude, DEFUNTI Elisabeth, DIOLOGENT Philippe, DOMINJON Alain, DUPRAT Jean, DUPRAZ Albert, DUPRAZ-CHAUDET Laure, FAVIER Alain, FRUMILLON Michel, JULLIARD Jocelyne, REYNAUD Claude, ROUSSEAU Pascal, STASIA Jean-Michel.

Membres représentés : ALLARD Patrick (a donné procuration à Claude REYNAUD), AVANZI Louis (a donné procuration à Pascal ROUSSEAU), BOIS Corinne (a donné procuration à Jean-Michel STASIA), BAROU-MORRUGARES Sabine (a donné procuration à Danielle BOCHET), CHAVANON Céline (a donné procuration à Philippe FALQUET).

Membres excusés : BLAIX Sarah, CHÊNE Alain, CHEVALLIER Anne, DURIEUX Isabelle, FERRARIO Michel, GROS Ludovic, JOBERT Gildas, JOULINS Laurent, NUER Brigitte, PAUCHARD Xavier, TRUCHET Kelly, VALLIN Rémi.

Date de la convocation : 17 février 2020

Monsieur Philippe FALQUET présente à l'assemblée Valérie et Frédéric MEUNIER, délégués proposés par la Commission « Délégation de Service Public - Chaussy » pour l'exploitation du « Chalet du Col du Chaussy ».

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose Monsieur Alain DOMINJON pour effectuer la mission de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Alain DOMINJON comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 04/02/2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers le compte-rendu de la séance du 04 février 2020. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du nouveau bâtiment Bricomarché, une convention de servitude de passage du réseau doit être signée pour la parcelle ci-dessous, entre la commune de la Tour-en-Maurienne, propriétaire, et Enedis.

Parcelle	Lieu-dit	Secteur
C 1486	ZA LONGEFAN	HERMILLON

Vote : 24 Pour

MISE A JOUR CONVENTION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La Commission « Délégation de Service Public - Chaussy » propose une mise à jour de la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Chalet du Col du Chaussy.

Monsieur Philippe FALQUET présente les modifications qui concernent les articles suivants :

- Article 3 (chalet extérieur),
- Article 6 (assainissement non collectif),
- Article 18 (rémunération relative à la gestion des gîtes),
- Article 26 (fin de contrat).

Vote : 24 Pour

VALIDATION DES CANDIDATS A LA DSP

Monsieur Philippe FALQUET propose de valider les candidats retenus par la Commission « Délégation de Service Public - Chaussy », dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP).

Le choix de la commission s'est porté sur Valérie et Frédéric MEUNIER.

Vote : 24 Pour

VENTE PARCELLE H69

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne de la demande de Monsieur Jean-Louis ALBRIEUX, d'acquérir la parcelle H 69, d'une superficie de 1135 m², située sur le territoire de Pontamafrey-Montpascal, lieu-dit le Charmet.

Il est proposé de valider la vente de cette parcelle au prix de 4 € le m², soit un prix total de 4 540 €.

Vote : 24 Pour

MANDATEMENTS – REGIE ELECTRIQUE PONTAMAFREY

Danielle BOCHET rappelle à l'assemblée la dissolution de la Régie électrique de Pontamafrey au 31/12/2019.

La commune doit reprendre à sa charge les factures émises en fin d'année 2019, pour un montant total de 27 899.72 €, qui n'ont pu être mandatées sur l'exercice 2019 par la Régie électrique.

Vote : 24 Pour

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVU ARC ENERGIES MAURIENNE

Monsieur Philippe FALQUET rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adoption des statuts du SIVU Arc Énergies Maurienne, créé par arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2019.

Les statuts annexés ne stipulaient pas que le Syndicat hébergerait une ELD (Entreprise locale de Distribution) au sens de l'article L111-54 du code de l'Énergie.

Sur une proposition formulée par le Président, le conseil syndical d'Arc Énergies Maurienne s'est réuni le 20 février 2020 pour décider la modification statutaire suivante :

Le Syndicat est autorité organisatrice des missions du service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distributions d'électricité ainsi qu'à la production et à la fourniture d'électricité. En cette qualité, le Syndicat exerce notamment les prérogatives suivantes :

- Organisation du service nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et l'exploitation la meilleure, de la distribution d'électricité des communes membres,
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec l'exploitant, en application de sa mission de contrôle de la bonne exécution du service ;

Monsieur Yves DURBET précise que ces nouveaux statuts doivent être adoptés par l'ensemble des communes adhérentes du SIVU.

Vote : 24 Pour

COMPTES DE GESTION 2019

Madame Danielle BOCHET, Adjointe en charge des finances, rappelle que les documents budgétaires ont été transmis au préalable à tous les conseillers.

Elle rappelle également la tenue de la commission des finances qui a examiné et pré-validé les budgets du service de l'eau et de l'assainissement et du budget principal et reste à la disposition de chacun pour toutes questions.

Madame Danielle BOCHET précise qu'en ce qui concerne la régie électrique, c'est à la commune d'approuver le compte de gestion 2019.

Monsieur Yves DURBET, Maire, propose d'approuver les comptes de gestion 2019 de la trésorerie qui sont en conformité avec les comptes administratifs tenus en mairie :

- Approbation du compte de gestion 2019 de la régie électrique : Vote : 24 Pour
- Approbation du compte de gestion 2019 de l'eau et de l'assainissement : Vote : 24 Pour
- Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal : Vote : 24 Pour

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Madame Danielle BOCHET, présente les résultats de chacun des comptes administratifs 2019 et propose de les approuver. Monsieur Yves DURBET, Maire, sort de la salle.

- CA 2019 de la régie électrique :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section d'exploitation	338 269.51 €	337 149.54 €	1 119.97 €	159 310.44 €	160 430.41 €
	Section d'investissement	53 173.09 €	5 596.00 €	47 577.09 €	51 865.93 €	99 443.02 €
Restes à réaliser		0 €	0 €			
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R(a)R) :						259 878.43 €

Vote : 23 Pour

- CA 2019 de l'eau et de l'assainissement :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section d'exploitation	200 866.85 €	209 687.93 €	-8 821.08 €	2 120.21 €	-6 700.87 €
	Section d'investissement	462 936.38 €	481 821.74 €	-18 885.36 €	202 685.20 €	183 799.84 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	23 563.50 €			-23 563.50 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement) :						153 535.47 €

Vote : 23 Pour

- CA 2019 du budget principal :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	2 216 578.73 €	1 660 735.24 €	555 843.49 €	350 122.28 €	905 965.77 €
	Section d'investissement	2 463 276.27 €	2 265 972.01 €	197 304.26 €	-694 219.94 €	-496 915.68 €
Restes à réaliser	Investissement	334 353.00 €	16 595.00 €	317 758.00 €		317 758.00 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						726 808,09 €

Vote : 23 Pour

Monsieur Yves DURBET rejoint l'assemblée.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2019

Madame Danielle BOCHET propose les affectations de résultats suivants :

- Budget de l'eau et de l'assainissement :
 - Déficit global d'exploitation : -6 700.87 €
 - Excédent global d'investissement (dont RAR): 160 236.34 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement : 183 799.84 € au compte R001
- Section d'exploitation : 6 700.87 € au compte D002

Vote : 24 Pour

- Budget Principal :

Les résultats consolidés du budget de la commune et de la régie électrique sont présentés à l'assemblée :

- Excédent global de fonctionnement : 1 066 396.18 €
- Déficit global d'investissement (dont RAR): -79 714.66 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement : 79 714.66 € au compte R1068
- Section d'exploitation : 986 681.52 € au compte R002

Vote : 24 Pour

TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de la Tour-en-Maurienne a pris effet au plan fiscal au 1er janvier 2020.

Les données fiscales seront notifiées de manière certaine aux collectivités dans le courant de la première quinzaine de mars. De plus, l'année de renouvellement des conseils municipaux, les communes ont jusqu'au 30 avril pour voter leurs taux.

Les services fiscaux ont cependant communiqué des taux provisoires à la commune de La Tour-en-Maurienne.

Ces données ne sont pas satisfaisantes. En effet, elles ne tiennent pas compte de l'intégration fiscale progressive, votée par la commune de La Tour-en-Maurienne lors de sa séance du 12 septembre 2019.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de reporter le vote des taux d'imposition 2020 et d'en informer les services fiscaux.

Messieurs Jean DUPRAT et Hervé BOCHET précisent que la Commission Communale des Impôts Directs apporte son soutien à cette démarche.

Vote : 24 Pour

BUDGETS PRIMITIFS 2020

- Budget Primitif 2020 de l'eau et de l'assainissement :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites par chapitre et laisse les membres du conseil municipal examiner les documents.

Yves DURBET propose de valider le BP 2020 de l'eau et de l'assainissement équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	241 050.00 €	241 050.00 €
Investissement	320 473.50 €	320 473.50 €

Vote : 24 Pour

- Budget Primitif 2020 principal :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites par chapitre pour le fonctionnement et laisse les membres du conseil municipal examiner les documents. Les diverses opérations d'investissement sont également présentées et Monsieur le Maire propose de valider le BP 2020 équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 935 707.52	2 935 707.52
Investissement	1 999 877.50	1 999 877.50

Vote : 24 Pour

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2020

Madame Danielle BOCHET présente le travail préparatoire de la commission des finances relatif aux demandes de subventions reçues pour l'année 2020.

Elle rappelle que les associations sportives se voient attribuer la somme de 40 € par jeune scolarisé adhérent et habitant sur le territoire de La Tour-en-Maurienne.

Monsieur Yves DURBET fait part à l'assemblée de la demande de l'association Les petits fondateurs du Grand Coin. Il est décidé d'attribuer la somme de 875 euros, pour soutenir cette nouvelle association ainsi que sa vocation « jeunesse ».

Monsieur Hervé BOCHET présente la demande de Monsieur Eric BALDASSARI, au sujet de son exposition photo sur le pastoralisme, sur le territoire de Le Châtel. La commission des finances a demandé l'octroi d'une subvention de 150 euros.

Concernant les autres associations, il est proposé de valider la décision d'attribution de la commission des finances.

• Amicale des donneurs de sang : 150 €	• Amicale Pompiers de St Jean de Mme : 50 €
• Souvenir Français : 200 €	• Jeunes sapeurs pompiers : 100 €

• Association Le Colporteur : 13 500 €	• La Chapelle de Grenis : 150 €
• Association Les Amis du Patrimoine : 150 €	• Baldassari Eric : 150 €
• Comité des fêtes Pontamafrey : 150 €	• SMS Cyclo : 300 €
• Club d'activités Pontamafrey : 150 €	• Les petits fondeurs du Grand Coin : 875 €
• Club des Mûrs Mûres : 875 €	

Vote : 24 Pour

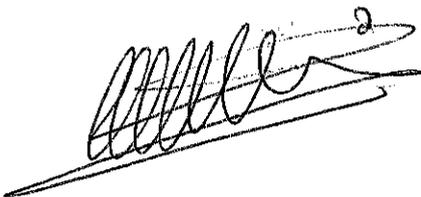
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Alain FAVIER** interpelle l'assemblée au sujet du ramassage des ordures ménagères sur Le Châtel. Il aimerait connaître les modalités de calcul de la tonne collectée.
Monsieur le Maire répond que chaque point de collecte est pesé de manière individuelle. La collecte est géoréférencée.
Des précisions seront toutefois demandées au SIRTOM Maurienne.
- **Philippe DIOLOGENT** souhaite des informations sur les nouveaux compteurs d'électricité communicants Linky. Les courriers ENEDIS parviennent actuellement aux administrés pour les informer du remplacement des compteurs dans les prochaines semaines, et pour convenir d'une date de passage. Une coupure momentanée de l'alimentation est en effet nécessaire. Le remplacement des compteurs est prévu par la loi dans la totalité des foyers jusqu'en 2021.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Félix DEBERNARDI est le conseiller ENEDIS auprès des collectivités territoriales. Ses coordonnées seront disponibles dans les 3 mairies déléguées.
- **Claude REYNAUD** fait remarquer que les haies de propriétés privées bordant les routes de l'ensemble de la commune, ne sont pas toujours correctement taillées ou élaguées.
Ces haies peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité des automobilistes et conducteurs de cars ou engins.
Ceci sera rappelé dans un prochain bulletin municipal.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour le travail réalisé tout au long de ce mandat, notamment ces 2 dernières années, permettant la naissance de la commune nouvelle.

Séance levée à 22 h 20

Le secrétaire de séance,



**Le Maire,
Yves DURBET,**

